

# Compte-rendu de la 15<sup>ème</sup> Université d'été du MNLE

Santé et environnement :  
une situation et des exigences nouvelles



LE MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT ORGANISE LA

# XV<sup>ème</sup> UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2010

à Saint-Amant-Roche-Savine  
(Puy-de-Dôme)

du **21** au **28**  
AOÛT

## Environnement & Santé

**INFOS ET INSCRIPTION**  
MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
19 RUE PIERRE ALBRAND 13002 MARSEILLE  
TÉL : 04 91 90 42 69 / 06 28 46 11 13  
MAIL : MNLEPACA@ORANGE.FR  
SITE INTERNET : WWW.MNLE.FR

L'université d'été du MNLE - réseau Homme&Nature s'est tenue du 21 au 28 août à Saint-Amant-Roche-Savine (63), sur le thème « santé et environnement ». Les participants ont adopté la déclaration suivante.

Le bilan sur la santé des effets des pollutions chimiques des 30 dernières années est loin d'être achevé mais il est déjà lourd. Aux pollutions historiques dues aux Produits Organiques Persistants (POP) s'ajoutent celles provenant des substances qui remplacent les précédentes et de nombreuses autres répertoriées, estimées à 150 000. Elles ne sont probablement pas toutes toxiques mais les données manquent cruellement. La création d'une procédure particulière au niveau européen (REACH) constitue certes un progrès mais sa première étape, la classification, ne permet pas une évaluation des risques.

La maîtrise des risques chimiques ne se pose pas seulement d'un point de vue opérationnel. La solubilité dans l'eau et la biodégradabilité des nouvelles substances chimiques rendent pratiquement impossible la connaissance de ce qui est réellement disséminé dans les milieux naturels. La dynamique chimique de ce cocktail de produits peut très difficilement être reproduite en laboratoire. Cet écart entre l'*in vitro* et l'*in vivo* caractérise la nouvelle pollution chimique et complique la tâche des épidémiologistes. Le risque cancérigène n'est pas seul en cause. Il est aujourd'hui prouvé que les fonctions neurologiques, immunitaires et reproductives sont altérées.

**Il faut donc diminuer impérativement le niveau d'exposition** du vivant et il s'agit surtout de s'interroger sur la nécessité de produire de telles substances en déterminant si leur production est bien utile à la satisfaction des besoins sociaux. Il faut aussi donner des moyens accrus aux agences publiques et aux scientifiques qui oeuvrent dans l'évaluation des risques chimiques. Cette culture de la prévention est au cœur d'un nouveau développement social et économique. Il est possible de trouver des remèdes en gardant l'objectif du bien vivre pour l'ensemble de l'humanité. Pas de catastrophisme mais « raison et espoir garder ».

Il est bon de rappeler que les travailleurs sont de loin les plus exposés aux pollutions comme notamment les victimes de l'amiante. Les travaux de l'université ont permis de faire le constat que les procédures et les moyens mis en œuvre aujourd'hui pour prévenir et dépister les maladies professionnelles sont loin d'être suffisants. La plupart de ces maladies sont évitables à condition que les risques soient pris en compte dans l'organisation des postes de travail. Les structures partenariales<sup>1</sup> mises en place à Port-de-Bouc (13) entre médecins généralistes, collectivités locales, associations et les CHSCT<sup>2</sup> sont à prendre en exemple. La sûreté industrielle doit non seulement traiter des risques technologiques mais aussi de la santé poste de travail par poste de travail.

L'université du MNLE s'est interrogée sur les risques associés aux ondes électromagnétiques de basses et moyennes fréquences. Contrairement aux produits chimiques il n'y a pas lieu d'en faire un problème général de santé publique<sup>3</sup>. Encore faut-il mieux connaître l'exposition des travailleurs des industries concernées et prendre en compte la souffrance qui s'exprime dans des cas d'hypersensibilité dont aucune étude ne montre une relation directe avec une exposition aux ondes. Les contestations des implantations d'antennes relais révèlent une angoisse qu'il ne faut pas nier. Il s'agit de réconcilier le progrès technique et le progrès social.

Cette problématique se pose pour les nanomatériaux. C'est un monde nouveau où les propriétés chimiques et physiques des matériaux à l'échelle nanométrique sont totalement différentes de celles du même matériau non divisé. Il s'agit donc d'œuvrer avec beaucoup de précaution et de ne pas se laisser déborder par les appétits mercantiles. Il faudrait au minimum définir une procédure si possible mondiale d'autorisation de mise sur le marché et un étiquetage des produits.

Fort de ces constats, le MNLE souhaite l'élargissement du réseau Homme&Nature à d'autres partenaires pour un nouveau développement durable, solidaire et souhaité où la satisfaction des besoins sociaux doit respecter les ressources et la santé.

---

<sup>1</sup> [www.apcme.fr](http://www.apcme.fr)

<sup>2</sup> Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

<sup>3</sup> Voir rapport AFSSET et Audition publique de l'Office Parlementaire d'Evaluation des choix scientifiques et technologiques (29 janvier 2009)